



Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

Description

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale recueille des informations permettant de déterminer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le type de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, la durée de l'octroi des prestations, les recettes et les dépenses, et la structure familiale des bénéficiaires. Cette statistique comble une lacune d'information qui existait auparavant en proposant des résultats détaillés au niveau national, cantonal et communal.

Pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale sont relevées les prestations d'aide sociale économique, les prestations d'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés, ainsi que les prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté et octroyées en amont de l'aide sociale. Les prestations sociales recensées figurent dans l'inventaire des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté.

Cette statistique permet de :

- Fournir des informations sur la situation et la structure des bénéficiaires de l'aide sociale, au niveau fédéral, cantonal et communal.
- Donner des informations sur la situation économique et sociale des bénéficiaires de l'aide sociale.
- Décrire la structure des prestations d'aide sociale perçues.
- Mettre en évidence la composition du groupe des bénéficiaires.
- Donner des informations sur la dynamique et la durée des aides sociales perçues et expliquer les raisons de la cessation de perception de prestations sociales.

Disponible depuis :

2000 : relevé pilote de l'aide sociale économique, pour les prestations financées par les cantons et les communes.

2005 - 2006 : premiers résultats de l'aide sociale économique, pour les prestations financées par les cantons et les communes.

2007 : introduction du relevé des autres prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté.

2009 : relevé de l'aide sociale en faveur de personnes pour lesquelles la Confédération rembourse aux cantons les coûts d'aide sociale par le biais des forfaits globaux 2 pour les réfugiés. Les réfugiés avec asile pour lesquels moins de cinq ans se sont écoulés depuis le dépôt de la demande d'asile et les réfugiés admis provisoirement séjournant en Suisse depuis sept ans ou moins. Les données sont relevées dans le cadre de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FIÜStat).

2014 - 2016 : projet d'élargissement de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale pour recenser les personnes pour lesquelles la Confédération rembourse aux cantons les coûts d'aide sociale par le biais des forfaits globaux 1 pour les personnes requérant l'asile. Personnes requérant l'asile et personnes admises à titre provisoire séjournant en Suisse depuis sept ans ou moins.

Depuis 2017 : relevé des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile

(SH-AsylStat). Les premiers résultats ont été publiés en décembre 2017 et portaient sur la période de relevé 2016.

2019 - 2026 : projet de modernisation de la statistique de l'aide sociale. Il s'agit notamment de passer d'un relevé annuel à une transmission mensuelle des données issues de la gestion quotidienne des dossiers par les fournisseurs de données. La sélection des données transmises à l'OFS s'effectue sur la base de la comptabilité clients. Tout dossier ayant fait l'objet d'une entrée au cours du mois précédent est transmis à l'OFS. L'OFS harmonise ensuite les données issues de la comptabilité clients et détermine, sur la base de règles uniformes, si un dossier est pertinent ou non pour la statistique. Sont considérées comme bénéficiaires de l'aide sociale les personnes qui ont perçu une prestation.

Méthodologie

Le relevé des données individuelles de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale s'effectue mensuellement au cours du mois suivant (relevé exhaustif).

Livraison et analyse des données :

Les données financières de la comptabilité clients sont livrées avec les données de base chaque mois à l'OFS. Les données comptables livrées pour les exploitations y sont harmonisées avec les variables financières statistiques. Conformément à l'article 14 LSF relatif à la protection des données et au secret de fonction, seuls les dossiers, les personnes et les données comptables considérées par l'OFS comme pertinents sur le plan statistique font l'objet d'un traitement ultérieur et d'une analyse.

Le programme eSOSTAT est mis à la disposition des organes responsables du relevé qui ne disposent pas de leur propre système de gestion des dossiers.

Variables utilisées :

Voir le document *Catalogue des variables* sur la page de la [statistique de l'aide sociale](#) au chapitre « Collecte des données ».

Période du relevé :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Périodicité de la publication :

Annuelle

Degré de régionalisation :

Suisse, cantons, communes

Appariements utilisés :

Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

Données administratives de l'Office fédéral des assurances sociales, du SECO et du Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

Politique en matière de révision

Révisions de routine :

Aucune

Révisions méthodologiques :

On procède à des révisions méthodologiques en fonction des besoins (révision des sources ou modifications de fond, p. ex.).

Révisions déjà effectuées :

Données 2011 : la base de référence de la population change de ESPOP à STATPOP.

Le taux d'aide sociale ainsi que le taux de ménages soutenus sont calculés sur la base de la population résidente permanente. Les données proviennent de la STATPOP de l'année précédente.

Plus d'informations sur les effets de cette révision à l'adresse : [statistique de l'aide sociale](#) au chapitre « Méthodologie ».

Données 2024 - 2025 : modernisation de la statistique de l'aide sociale. La transition des

fournisseurs de données vers le nouveau système de relevé s'est déroulée de manière échelonnée en 2024 et en 2025. À partir de l'année de relevé 2026, les résultats publiés reposent entièrement sur la méthode modernisée.

Le taux d'aide sociale ainsi que le taux des ménages soutenus sont calculés sur l'ensemble de la population résidente permanente de la même année (et non plus de l'année précédente).

Plus d'informations sur cette révision :

Vous trouverez la *Conception détaillée* (publication en allemand) sur la page de la [statistique de l'aide sociale](#) au chapitre « Méthodologie »

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (RS 431.01) et ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011), annexe 08.04. « Relevé pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale »

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS), Section Aide sociale

Tél. : +41 58 464 65 30

info.social@bfs.admin.ch
